



BULLETIN D'INSCRIPTION

A renvoyer à :

La Croisée des Chemins - 10B rue de la Marseillaise - 21000 DIJON

Pour toute question : thomas @ ecoledelacroiseedeschemins.fr

PARTICIPANT(E) :

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

.....

CP : VILLE :

Tel : MAIL :

FORMATION :

TITRE : **Créer l'école de mes rêves**

DATES :

TARIF DE LA FORMATION, HORS REPAS :

REPAS : Nous préparons des repas végétariens avec des aliments issus de l'agriculture biologique

Je réserve le repas du midi aux dates suivantes Soit repas x 10 € =€

Je prévois mon repas (attention, l'école ne dispose pas de four micro-ondes).

Les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée, dans la limite des places disponibles. En cas de stage complet, vous serez prévenu dès réception de votre inscription.

J'entreprends la formation à titre individuel et à mes frais (190 €) :

✓ je signe le contrat en page 2 et je renvoie un exemplaire à La Croisée des Chemins

✓ je verse un acompte pour un total de 55 € (vaut réservation à l'issue du délai légal de rétraction, soit 10 jours après signature du contrat.)

o Soit par chèque à l'ordre de « école de la croisée des chemins »

o Soit par virement bancaire (nous demander un RIB)

Je demande une convention de formation (270 €) et je précise

o Nom et statut de l'organisation :

o Ma fonction :

o Adresse postale de l'organisation :

.....

o Nom de la personne qui signera la convention :

o Sa fonction : Son adresse mail :

Dispositif : CPF / Plan de formation / Contrat de professionnalisation / Pole Emploi

Autre (préciser) :

CONTRAT DE FORMATION

Entre les soussignés :

L'association « École de la Croisée des Chemins », 10B rue de la Marseillaise, 21000 DIJON

SIRET : 789 965 209 00024 - Représentée par Monsieur Thomas Marshall, Responsable du pôle Formation

ci-après désignée « l'organisme de formation »,

et Nom, Prénom :

Adresse postale :

.....

ci-après désigné par « le stagiaire »,

est conclu un contrat de formation professionnelle en application des articles L 6353-3 à L 6353-7 du Code du Travail.

Titre de la formation :	Créer l'école de mes rêves		
Formateur-trice(s) :	Thomas Marshall	Lieu :	au siège de l'association, à Dijon
Dates de la formation :	soit	2 jours et 16 heures de formation
Coût de la formation :	190 €	Acompte pour la réservation (30 %) :	55 €

Article 1 : Objet du contrat

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation dont le titre est donné ci-dessus. Une convocation sera envoyée aux participants 10 jours avant le début de l'action de formation.

Article 2 : Nature et caractéristiques de l'action de formation

L'action de formation entre dans la catégorie des actions de formation prévues par l'article L. 6313-1 du Code du Travail : acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances ; prévention ; conversion ; ou accompagnement, information et conseil aux créateurs ou repreneurs d'entreprises, exerçant ou non une activité. Cette formation s'adresse à toute personne exerçant ou se destinant à exercer une activité professionnelle bénévole ou rémunérée. Les objectifs et le contenu de l'action de formation sont présentés dans le programme pédagogique annexé au présent contrat.

A l'issue de la formation, une attestation sera délivrée au stagiaire. En cas d'absence d'au moins une demi-journée (sur 2 jours de stage), il ne sera pas fourni d'attestation.

Article 3 : Niveau de connaissances préalables nécessaire

Afin de suivre au mieux le stage, le stagiaire est informé des pré-requis demandés dans le programme pédagogique.

Article 4 : Organisation de l'action de formation

L'action de formation se déroulera aux lieux, dates et avec les formateurs-trices indiqués plus haut. Elle est organisée pour un effectif de 12 stagiaires maximum. Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, les modalités de contrôle des connaissances sont décrites dans le programme détaillé annexé au présent contrat. La formation est animée par des formateurs-trices expérimenté-e-s qui ont une pratique régulière correspondant aux objectifs de la formation et bénéficient d'une supervision dans cette pratique.

Article 5 : Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Article 6 : Dispositions financières et réservation

Le prix de l'action de formation est stipulé ci-dessus. Le stagiaire s'engage à verser la totalité de ce montant selon les modalités de paiement suivantes : Un acompte de 30% du montant de la formation, valant réservation, puis le règlement du solde au plus tard le premier jour du stage, ou bien échelonné en cas d'action de formation de longue durée.

Article 7 : Interruption de la formation

En cas d'annulation ou de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, le contrat est résilié et seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

En cas d'annulation du fait du stagiaire entre 20 jours et 10 jours calendaires avant le début du stage, pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le montant de l'acompte sera acquis à La Croisée des Chemins.

En cas d'annulation du stage du fait du stagiaire à moins de 10 jours calendaires de la formation, ou en cas d'absence partielle ou totale du stagiaire, pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, l'intégralité du coût est due.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

Article 8 : Propriété intellectuelle

Tous les documents élaborés par l'organisme de formation dans le cadre du présent contrat et remis au stagiaire (documents pédagogiques, fichiers...) sont réservés uniquement à usage interne et personnel du stagiaire. Ils ne peuvent être diffusés à, ni utilisés par une tierce partie ou le public – sauf mention contraire sur ces documents.

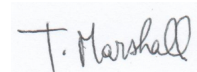
Article 9 : Cas de litige

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le Tribunal de Dijon sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, le

Le stagiaire (nom, prénom, signature)

Pour l'organisme de formation,
Thomas Marshall



Annexe : programme pédagogique de la formation

Créer l'école de mes rêves

Les objectifs collectifs

A la fin de la formation, chaque stagiaire :

- a pu identifier, à travers l'expérience de La Croisée des Chemins, les principales conditions et démarches de différentes natures qui sont requises pour la réussite d'un projet de création d'une école privée hors contrat ;
- a eu l'opportunité de réfléchir (de façon individuelle et par les échanges avec le groupe) à ses motivations, à ses objectifs et aux moyens dont il dispose pour s'investir personnellement dans un projet de création d'une école privée hors-contrat ;
- a vécu pour lui-même ce que suscite un environnement d'apprentissage expérientiel, coopératif, et centré sur les besoins des personnes et du groupe.

Le contenu de la formation

Le contenu et le déroulement de la formation sont co-construits avec le groupe, de façon à s'adapter aux besoins et aux attentes singulières des stagiaires selon leur stade d'avancement.

Une liste indicative de thématiques, présentée sur notre site internet et communiquée au début du stage, fournit un point de départ pour déterminer collectivement le contenu à développer.

Le périmètre de la formation inclut à la fois :

- une sensibilisation à l'environnement (social, légal, économique) d'une création d'école et à l'importance de la recherche d'informations et d'interlocuteurs fiables ;
- une réflexion sur les choix à faire dans la construction du projet en tenant compte de leurs conséquences à court et moyen terme (éducatif, commercial, ressources humaines, organisation...).

Les formateurs transmettent leur expérience, suscitent des échanges, et les stagiaires sont invités à influencer au fur et à mesure sur le déroulement de la formation pour qu'elle réponde au mieux à leurs besoins. Cela permet de s'interroger sur les compétences relationnelles propices au travail en équipe.

Les pré-requis

Pour bénéficier au mieux de cette formation, il est demandé :

- de s'inscrire à cette formation après avoir pris connaissance de son contenu et de ses modalités, et s'y engager librement suite à une décision personnelle ;
- d'avoir un désir personnel de créer une école correspondant à ses propres valeurs éducatives, que ce soit une simple intention ou un projet en cours d'élaboration, porté par une ou plusieurs personnes ;
- d'être ouvert aux approches innovantes dans le domaine de l'éducation, des relations humaines, et de l'organisation collective, sans pour autant partager obligatoirement les choix et orientations de l'école « La Croisée des Chemins ».

Les moyens pédagogiques et techniques

- Facilitation des interactions de manière centrée sur la personne, afin de créer un climat favorable ;
- Présentations orales, illustrées de schémas ; réponses aux questions des stagiaires ;
- Temps formels ou informels favorisant le dialogue entre stagiaires et la réflexion personnelle ;
- Observation des locaux de l'école, de leur aménagement et du matériel disponible ;
- Partage à la demande des documents produits par l'École de la Croisée des Chemins.

Les modalités de contrôle des connaissances

La formation n'étant pas qualifiante, nous n'avons pas de motif pour contrôler de façon détaillée les acquisitions des stagiaires. En revanche, pour que le processus d'apprentissage se déroule de façon optimale, nous veillons tout au long du stage à ce que chaque stagiaire soit acteur-trice, mobilisé-e et intéressé-e par la formation. Enfin, lors de la clôture du stage, chaque stagiaire effectue un bilan oral des points clés qu'il retire de ce temps de formation.

Les diplômes, titres ou références des personnes chargées de la formation

- Thomas Marshall** : Doctorat en sciences de la communication (Université de Bourgogne) - Formé au mode de gouvernance sociocratique - Co-fondateur et coordinateur de l'association École de la Croisée des Chemins
- Responsable de son pôle formations.